



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| En exercice : 27 | | |
| Présents : 20 | | |
| Quorum : 14 | | |
| Votants : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voyes, située rue des Prés à Epineau les Voyes.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Prés à Epineau les Voyes sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEYRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°80/2026/FIN portant décision modificative n° 1 du budget des services généraux

La décision modificative de crédits s'équilibre par le virement de section à section.

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour tenir compte d'événements non prévus et d'insuffisances et d'ajustements de crédits.

Il propose donc de modifier les inscriptions prévues au budget 2026.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 09/06/2026

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n° 1 suivante :

Décision modificative n°1 du Budget des services Généraux 2026

FONCTIONNEMENT

| Compte | Libellé_compte | Services | Libellé services | Depenses | Recettes |
|--|---|----------|------------------|-----------------|------------|
| 011 - Charges à caractère général | | | | 36 737 € | 0 € |
| 60623 | Fournitures non stockées - Alimentation | | 64 | 100 € | |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | | 64 | 1 000 € | |
| 61358 | Autres locations mobilières | | 64 | - 400 € | |
| 615221 | Entretien et réparations sur bâtiments publics | | 511 | 15 300 € | |
| 61558 | Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers | | 511 | 3 770 € | |
| 60632 | Fournitures de petits équipements | | 511 | 3 732 € | |
| 60632 | Fournitures de petits équipements | | 413 | 5 000 € | |
| 60632 | Fournitures de petits équipements | | 020 | - 2 500 € | |
| 611 | Contrats de prestation de service | | 64 | 1 000 € | |
| 615221 | Entretien et réparations sur bâtiments publics | | 412-1 | 9 000 € | |
| 615221 | Entretien et réparations sur bâtiments publics | | 511 | - 2 000 € | |
| 6188 | Autres frais divers | | 020 | - 2 435 € | |
| 6161 | Primes d'assurances multirisques | | 412-2 | 2 060 € | |
| 6161 | Primes d'assurances multirisques | | 411-4 | 2 810 € | |
| 6234 | Réceptions | | 64 | 300 € | |
| 012 - Charges de personnel | | | | 3 476 € | 0 € |
| 6216 | Personnel extérieur au service - Personnel affecté par le GFP de rattachement pour 2025 | | 412-1 | 3 476 € | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | | | 31 490 € | 0 € |
| 65888 | Autres | | 020 | 12 000 € | |
| 65888 | Autres | | 020 | 440 € | |
| 65311 | Indemnités de fonction (élus) | | 020 | 13 200 € | |
| 65313 | Cotisations de retraite (élus) | | 020 | 100 € | |
| 65314 | Cotisations de sécurité sociale (élus) | | 020 | 4 150 € | |
| 65315 | Formations à destination des élus | | 020 | 1 500 € | |
| 6332 | Cotisations versées au F.N.A.L. | | 020 | 50 € | |
| 6338 | Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) | | 020 | 50 € | |
| 66 - Charges financières | | | | 81 € | |
| 661131 | Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP | | 01-1 | 81 € | |
| 67 - Charges spécifiques | | | | 20 € | 0 € |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | | 412-2 | 20,00 € | |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | | 311-1 | - 50,00 € | |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | | 511 | 50,00 € | |

| | | | | |
|--|--|------|----------------------------|------------------|
| 75 - Autres produits de gestion courante | | | | 20 610 € |
| 75888 | Autres produits | | 511 | 15 610 € |
| 75888 | Autres produits | | 511 | 5 000 € |
| 74 - Dotations et participations | | | | 0 € |
| 741124 | Dotations d'intercommunalité | 01-1 | | 4 000 € |
| 741126 | Dotations de compensation | 01-1 | | 17 000 € |
| 747888 | Autres (CAF, contrib. pour personnel privé d'emploi, FIPHP) | 01-1 | | - € |
| 74832 | Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE) | 01-1 | | 150 000 € |
| 74833 | Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières | 01-1 | | 16 650 € |
| 74834 | Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation | 01-1 | | 4 550 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | | | | 107 706 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 01-1 | Opérations non ventilables | 107 706 € |
| Reprise sur excédents | | | | |
| Total général | | | | 179 510 € |


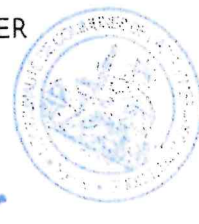
INVESTISSEMENT

| Compte | Libellé compte | Services | Libellé services | Dépenses | Recettes |
|--|---|----------|------------------------------|------------------|------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | | | | |
| 168748 | Autres dettes - Autres communes | 01-1 | Opérations non ventilables | 6 285 € | - € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | | | 64 771 € | - € |
| 2031 | Etudes | 411-4 | Salle des sports | 30 000 € | |
| 2031 | Etudes | 411-4 | Salle des sports | 18 721 € | |
| 20421 | Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études | 422 | Petite enfance - Croix Rouge | 16 050 € | |
| 21 - Immobilisations corporelles | | | | 31 100 € | - € |
| 2128 | Autres agencements et aménagements de terrains | 412-1 | Stades | 6 000 € | |
| 2138 | Autres constructions | 412-2 | Salle de gym Cheny | 8 172 € | |
| 21738 | Autres constructions (mise à disposition) | 412-2 | Salle de gym Cheny | 8 172 € | |
| 215731 | Matériel roulant | 412-1 | Stades | 600 € | |
| 2138 | Autres constructions | 020 | | 11 000 € | |
| 21351 | Installations générales des constructions - Bâtiments publics | 020 | | 13 500 € | |
| 23 - Immobilisations en cours | | | | 5 550 € | - € |
| 215731 | Constructions (en cours) | 020 | Services communs | 5 550 € | |
| 040 Opérations d'ordre | | | | - € | - € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | | | - € | 107 706 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 01-1 | Opérations non ventilables | | 107 706 € |
| Total général | | | | 107 706 € | 107 706 € |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Quorum : 14

Votants : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abs : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE

POUVOIR :

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN (pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°81/2026/FIN portant autorisation au président à annuler des titres d'assainissement faisant suite à un dégrèvement accordé à l'usager

VU le rapport par lequel Monsieur le Président présente ce qui suit ;

Le Président rappelle que la délibération 51/2009 du 26/06/2009 autorise le président de la CCAM à annuler partiellement ou en totalité les titres d'assainissement dès lors que la collectivité d'origine du redevable d'une facture d'eau a accepté un dégrèvement.

Les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) sont régulièrement informés de décisions de dégrèvement ou de régularisation sur les factures d'eau par ses communes membres ou du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Bassou Bonnard (SIAEP) parfois sans réelle justification liée à ces dégrèvements.

La facturation assainissement étant basée sur la facturation du nombre de m3 d'eau facturée par les communes membres ou du SIAEP Bassou-Bonnard, il convient de redéfinir les modalités de régularisation de la partie assainissement facturée par la Communauté de Communes.

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite loi Warsmann, qui s'applique aux fuites sur canalisation d'eau potable après compteur dont sont exclues les fuites dues à des équipements sanitaires (chasse d'eau), de chauffage, des appareils ménagers et leurs joints de raccord, système d'arrosage, surpresseurs, fosses septiques, tuyauteries visibles.

VU le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

VU l'article L. 2224-12-4-III bis du Code général des collectivités territoriales, issu du décret précité et relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

VU la délibération n°51/2009 du 26/06/2009 portant autorisation d'annulation de titre assainissement.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 09/06/2026

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REQUIERT** auprès des communes membres et du SIAEP de Bassou-Bonnard la fourniture à la CCAM de la preuve de la réparation et la localisation de la fuite responsable d'une surconsommation d'eau lorsqu'un dégrèvement est octroyé.
- **RAPPELLE** que la loi Warsmann, en plus de conditionner l'octroi d'un dégrèvement, rappelle que certaines fuites sont exclues du dispositif et que, par cela, la délibération de la CCAM du 26/06/2009 citée précédemment ne peut être encore valablement interprétée en méconnaissance de ces dispositions législatives.
- **DEMANDE** aux communes et au SIAEP de fournir tous les justificatifs nécessaires et prévus par la loi à la CCAM lorsqu'un dégrèvement est accordé sans quoi la CCAM ne pourra l'accepter. Par ailleurs, un certificat administratif cacheté de la collectivité locale ou du syndicat attestant sur l'honneur que des réparations ont été effectuées ne saurait être considéré comme un justificatif valable et suffisant.
- **AUTORISE** le Président à annuler en totalité ou partiellement les titres d'assainissement dès lors que la collectivité d'origine du redevable d'une facture d'eau a justifié auprès des services de la CCAM l'octroi d'un dégrèvement ou une remise par délibération.
- **ABROGE** la délibération n°51/2009 portant autorisation d'annulation de titre assainissement du 26/06/2009.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| En exercice : 27 | | |
| Présents : 20 | | |
| Quorum : 14 | | |
| Votants : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°82/2026/FIN portant capitalisation de la fraction de taux CFE 2026

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1
et 2331-3,

VU le Code Général des Impôts, notamment les dispositions du IV de l'article 1636
permettant à la Communauté de Communes de conserver la fraction de taux non utilisée et de la
reporter sur les trois années suivantes,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 09/06/2026,

Considérant que le conseil communautaire, par délibération du 29 avril 2026 a voté un
taux de CFE 2026 de 26.12 %, soit en deçà du taux maximum qu'il pouvait retenir (26.30%, taux
de droit commun).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de conserver la fraction de taux non utilisée (0.18%) des taux afin de pouvoir la
reporter sur les trois prochaines années

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Quorum : 14

Votants : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abs : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicale MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETARE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°83/2026/FIN portant renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2023-209 du 27 Mars 2023

VU le rapport du Président dans lequel il expose ce qui suit,

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes (CCAM) a mis en place une carte de paiement sécurisé CB VISA en 2023 dans un contrat d'une durée de 3 ans, et que celui-ci arrive à expiration le 30 septembre 2026.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il s'agit donc d'une carte à autorisation systématique, qui est un outil de gestion et d'optimisation du processus de traitement des achats. Elle sera confiée à certains agents de la Collectivité mandatés pour effectuer des transactions d'achat auprès de fournisseurs préalablement identifiés.

Elle permet des achats rapides et au meilleur coût pour les fournitures, le mobilier de bureau, l'informatique, les transports, les fournitures industrielles, ...

La Carte Achat est une modalité d'exécution de la commande publique : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proroger ce programme monétique Carte d'Achat Public proposé par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre selon les modalités ci-après :

- Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er octobre 2026 et jusqu'au 30 septembre 2029.
- Nombre de cartes: 1 (définition des paramètres d'habilitation de chaque carte par la CCAM)
- Montant Plafond global de règlements effectués par la carte achat de la CCAM : à 40 000€, par an
- Délai de paiement par la Caisse d'Epargne des achats : 3 à 5 jours
- relevé d'opérations : mensuel (ok)
- Délai de paiement de la CCAM de ses créances à la Caisse d'Epargne: 30 jours (ok)
- Coût de la prestation : 25€ par carte et par mois, soit 300€ par an pour 1 carte

VU la délibération n°74/2023/FIN portant renouvellement de la mise en place de la carte achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09/06/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place la Carte Achat dans les conditions indiquées ci-dessus
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| En exercice : 27 | | |
| Présents : 20 | | |
| Quorum : 14 | | |
| Votants : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Prés à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Prés à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEDEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°84/2026/FIN portant fixation des tarifs de cotisation à l'école de musique

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Compte tenu du bon fonctionnement de la structure, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année à venir.

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU la nécessité de fixer les tarifs de cotisation à l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2026

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 09/06/2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les cours de musique ;

| | <u>tarifs 2026 Cursus instrumental ou vocal</u> | <u>tarifs 2026 Cycle initial</u> | <u>tarifs 2026 Cycle initial</u> |
|------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <u>1er enfant</u> | 291 € | 189 € | 87 € |
| <u>2ème enfant</u> | 252 € | 189 € | 87 € |
| <u>A partir du 3ème enfant</u> | 226.50 € | 189 € | 87 € |

- DECIDE de fixer le tarif pour la location des instruments de l'école de musique, affectés en priorité aux élèves de première année fixé, à 22 € par mois de location par instrument (un mois commencé est un mois payé), quel que soit l'instrument loué.
- DECIDE que les réparations supportées par la CCAM à la suite de dégradations constatées sur les instruments de musique seront refacturées à l'utilisateur.
- DECIDE que le coût du remplacement de l'instrument de musique, en cas de perte ou de vol, sera à la charge de l'utilisateur.
- DECIDE que la location des instruments de musique fera l'objet d'un contrat de location reprenant les modalités fixées ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'FB'. The stamp is a circular seal with some illegible text around the perimeter.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Quorum : 14

Votants : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abs : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETARE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

**Délibération n°85/2026/FIN portant versement d'une subvention exceptionnelle pour la
Croix Rouge 2026**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président expose aux élus que le fonds de modernisation des équipements (FME), depuis 2019, définit les modalités de soutien financier, par les Caf, aux gestionnaires se trouvant dans la nécessité de rénover leurs établissements d'accueil du jeune enfant ou souhaitant investir pour fournir un meilleur service aux familles ou optimiser leur gestion.

Il constitue un appui pour répondre aux enjeux de pérennisation, en complémentarité au Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) dont la vocation première est le développement des places d'accueil des établissements concernés.

Dans ce cadre-là, la CAF subventionne à haute de 80% les dépenses fléchées correspondant à la mise aux normes des crèches.

La crèche « Les Petits Aventuriers » nous a transmis à ce titre ainsi qu'à la CAF plusieurs devis, pour de l'ameublement, des structures, de l'électroménagers, des travaux de menuiseries, et pour un montant total de 160 337.63€.

Suite à l'avis du bureau communautaire, il est proposé au conseil de participer au financement à hauteur de 10% soit 16 034€, selon le plan de financement suivant :

| | DEPENSES TTC | | RECETTES |
|-------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Travaux et acquisitions | 160 337,63 € | CAF - FME (80%) | 128 270,00 € |
| | | CCAM (10%) | 16 034,00 € |
| | | Autofinancement Crèche (10%) | 16 033,63 € |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES | 160 337,63 € | TOTAL RECETTES | 160 337,63 € |

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.5211-1

VU la délibération 70/2026/FIN du 29 Avril 2026 portant vote du montant des aides financières pour 2026

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE comme suit, le montant de l'aide financière exceptionnelle allouée en investissement :

Budget des Services Généraux, article 20421 :

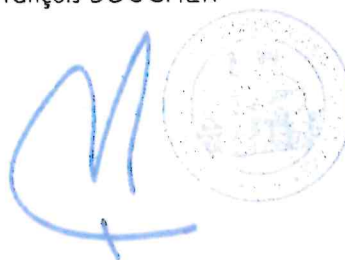
| Organisme bénéficiaire | Fonction | Montant € |
|------------------------|----------|-----------|
| Crèche croix rouge | 422 | 16 034 € |
| TOTAL | | 16 034€ |

- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les pièces annexes
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| Afférents au Conseil Communautaire : | 27 | |
| En exercice : | 27 | |
| Présents : | 20 | |
| Quorum : | 14 | |
| Votants : | 23 | |
| Pour : | Contre : | Abs : |
| 23 | 0 | 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

**Délibération n°86/2026/FIN portant approbation de l'avenant n°5 à la convention entre la
Communauté de Communes et la crèche de la Croix Rouge « Les Petits Aventuriers »**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle qu'une convention a été établie entre la CCAM et la crèche de la Croix Rouge Les Petits Aventuriers

Par délibération 85/2025/FIN du 16 Juin 2026, le conseil communautaire a voté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle pour la crèche de la Croix Rouge Les Petits Aventuriers d'un montant de 16 034€, afin de participer au financement du fonds de modernisation des équipements dont la crèche a fait la demande pour un montant total de 160 337,63€

Il convient pour cela de prendre un avenant à la convention qui nous lie.

VU la convention conclue entre la CCAM et la Croix Rouge,
VU les précédents avenants à ladite convention,
VU la délibération n°85/2026/FIN du 16 Juin 2026,
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a voté une subvention exceptionnelle d'investissement pour la crèche de la Croix Rouge Les Petits Aventuriers lors de sa séance du 16 Juin 2026 d'un montant de 16 034€,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°5 à la convention entre la CCAM et la Croix Rouge
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les pièces annexes.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| |
|---|
| Nombre de membres |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 |
| <u>En exercice</u> : 27 |
| <u>Présents</u> : 20 |
| <u>Quorum</u> : 14 |
| <u>Votants</u> : 23 |
| Pour : 23 Contre : 0 Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

**Délibération 87/2026/FIN portant dédommagement à Monsieur Jean-Pierre DURAND pour
destruction de récolte de colza**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président informe les élus de la convention de mise à disposition de terrain conclue entre la CCAM et Monsieur Jean-Pierre DURAND, concernant la parcelle D 1024 située à Migennes. La CCAM est propriétaire de cette parcelle située dans le PACB et la met à disposition de Monsieur DURAND pour qu'il la cultive.

Dans le cadre du développement du PACB, un diagnostic archéologique a dû être réalisé sur une partie de cette parcelle, comme prescrit par les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour une superficie de 3 678 m² qui s'est déroulé à compter du 7 avril 2026.

Cependant, lorsque nous avons eu cette information, Monsieur DURAND avait déjà semé cette parcelle en colza.

Ainsi lors de l'intervention de l'INRAP, l'ensemble de sa culture a été détruite.

Il demande à présent un dédommagement à hauteur de 460.25€ calculé ainsi :

25 ares environ x 526€/T x 3T5 de rendement = 460.25€ de dégâts

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE un remboursement à l'attention de Monsieur Jean Pierre DURAND, représentant l'EURL DURAND LE MOULIN sis Rue Pasteur 89400 MIGENNES d'un montant de 460.25€ pour le dédommagement des récoltes détruites à l'occasion du diagnostic d'archéologie préventive réalisé sur sa parcelle.
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

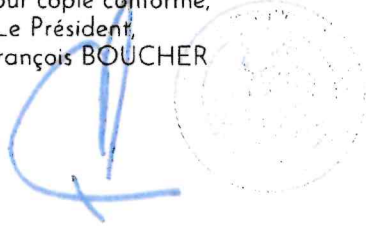
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| En exercice : 27 | | |
| Présents : 20 | | |
| Quorum : 14 | | |
| Votants : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEDEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETARE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°88/2026/FIN portant modification de la délibération 07/2023/FIN du 28/02/2023 portant acquisition de la cale-sèche du port de Migennes (parcelle AX196)

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président informe les élus que, par arrêté du 28 novembre 2023 et du 17 octobre 2024, le Ministère de la Transition Ecologies et de la Cohésion des Territoires a déclaré inutile au service de la navigation (VNF), déclassé du domaine public et émis au service du Domaine, aux fins de cession plusieurs parcelles, ainsi que les biens immobiliers qu'elles supportent, situées sur la commune de Migennes, dont la parcelle de la cale-sèche cadastrée AX196.

Il explique que le but de celle-ci est de permettre de sortir les bateaux nécessitant des réparations d'être sortis de l'eau le temps de l'intervention.
Aussi il a été voté en 2023, dans une perspective de développement économique du territoire, d'acquiescer la cale sèche afin de la réhabiliter et de la remettre en service.

Il informe les conseillers, que le service des domaines, saisi par Voies Navigables de France (VNF) estime ce bien à présent à 370€ et demande à ce que la CCAM délibère à nouveau pour indiquer faire valoir son droit de priorité sur le bien concerné.

VU l'exposé du Président

VU les articles L 240.1 à L 240.3 du Code de l'Urbanisme qui accorde aux communes et à leur délégataire, une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien immobilier de l'Etat,

VU le rapport par lequel le Président a rappelé à l'Assemblée, que lors du Conseil Communautaire du 28 février 2023 : la CCAM a acté par sa délibération n°07/2023 l'acquisition de la parcelle AX196, appartenant à Voies Navigables de France (Etat),

VU la décision du Maire de Migennes n°17/2026 du 02 Juin 2026 par laquelle le Maire refuse de faire valoir son droit de priorité sur la parcelle AX 196 et le délègue à la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,

CONSIDERANT le courrier de la DGFIP de l'Yonne et les DIA attenantes reçus le 07/05/2026 demandant à l'intercommunalité si elle souhaite utiliser son droit de priorité sur la parcelle mentionnée ci-dessus et sur les parcelles AX 198, AX 199 (maison éclusière et jardins) et AX 350 annexe d'habitation à la maison éclusière,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'exercer le droit de priorité pour les parcelles AX 196

| Parcelle/ descriptif | Surface | Prix |
|----------------------|--------------------|------|
| AX 196 - cale-sèche | 416 m ² | 370€ |

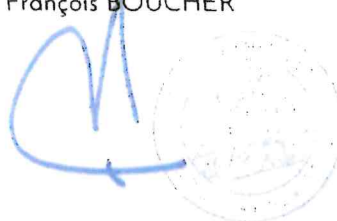
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 09/06/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'exercer son droit de priorité sur les parcelles AX 196 et d'acquérir la parcelle pour un montant de 370€
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.
- DESIGNER l'office notarial de Seignelay pour assister la Communauté de Communes.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget des services généraux, en section d'investissement.
- ANNULE ET REMPLACE la délibération 07/2023 du 28 février 2023

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| Afférents au Conseil Communautaire : | 27 | |
| En exercice : | 27 | |
| Présents : | 21 | |
| Quorum : | 14 | |
| Votants : | 23 | |
| Pour : | Contre : | Abs : |
| 23 | 0 | 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

**Délibération n°89/2026/FIN Portant mise en œuvre d'un pacte territorial de financement de
l'ADIL89**

VU le rapport par lequel le Président expose ce qui suit :

Le Président informe les élus que l'adhésion à l'ADIL va être renouvelée, même si celle-ci n'avait pas été reconduite en 2025 du fait du désengagement de l'Etat qui a cessé de financer cette mission afin d'équilibrer ses budgets reportant ainsi la charge financière au détriment des collectivités.

Il rappelle que l'ADIL est un service juridique qui donne des conseils gratuitement aux usagers en matière de droit du logement, de fiscalité, de location, d'accession à la propriété, d'urbanisme d'habitat... et qui aide les particuliers à réaliser leur dossier de demandes d'aides financières en la matière, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Le pacte territorial a pour objet de maintenir les principales missions de l'ADIL de l'Yonne et de nouvelles missions viendront compléter l'offre de services de l'ADIL en matière de logement indignes, de perte d'autonomie.

Compte tenu de la difficulté (administrative et juridique) de réaliser une entrée dans le PACTE en cours d'année civile, il est proposé d'amorcer l'activité dans un mode spécifique, à savoir :

- Renseigner les habitants du territoire de la CCAM qui solliciteraient l'ADIL spontanément, par téléphone, visio ou dans les locaux de l'ECFR à Auxerre.

Il n'y aura cependant pas de permanence sur notre territoire pendant cette période transitoire, ni d'actions de communication ou d'animation.

Cette collaboration serait à formaliser dans le cadre d'une convention de partenariat permettant de couvrir l'activité ainsi réalisée d'ici la fin de l'année pour un montant de 3000€.

Dans un second temps, dans le cadre du PACTE mutualisé, la contribution pour la CCAM pour l'année 2027 complète serait de 8748€. Cette contribution permet notamment de déclencher le cofinancement de l'Etat (via l'ANAH), constituant un financement global de 17 500€ pour réaliser les actions suivantes à mener :

- Information et conseil des ménages sur les aides accessibles, les dispositifs existants en matière de rénovation de l'habitat, lutte contre les fraudes et arnaques, conseil neutre, gratuit et objectif délivré par notre équipe de 6 conseillers et conseillères
 - o par téléphone (sur rendez-vous ou non, accueil téléphonique)
 - o en rendez-vous en visioconférence.
 - o Dans les locaux de l'ADIL à Auxerre sur rendez-vous ou non
 - o Sur rendez-vous ou non lors de permanences délocalisées sur le territoire de la CCAM dans les lieux à identifier
- Réalisation d'actions de communication et d'animation en lien avec le sujet de la rénovation d'habitat.

VU le présent rapport,

VU le projet de financement pour le maintien de l'ADIL 89 sur notre territoire

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 09/06/2026

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer à l'Adil France Rénov
- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir pour mettre en place la période transitoire en 2026 puis l'adhésion au PACTE mutualisé
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 21 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Épineau les Voves, située rue des Près à Épineau les Voves. L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Épineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETARE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

**Délibération n°90/2026/ADM portant intégration de la Communauté de Communes de
l'Agglomération Migennoise au capital de la SPL « Agence d'attractivité de l'Yonne »**

VU le rapport par lequel le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions et compétences de renforcement de l'attractivité du territoire et du développement touristique, la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise a l'opportunité de devenir actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) « Agence d'Attractivité de l'Yonne », nouvel outil de promotion, de développement et de coordination territoriale. Cette SPL, impulsée et dont le fonctionnement est financé par le Conseil départemental de l'Yonne, permet une mutualisation des compétences et des moyens en matière de développement touristique, d'attractivité résidentielle et de marketing territorial, répondant aux besoins d'un positionnement renforcé du territoire intercommunal et icaunais sur la scène régionale et nationale.

La nouvelle structure a été créée par la fusion de l'Agence départementale de tourisme "Yonne Tourisme" avec les compétences de la Direction de la promotion et de la communication du Conseil départemental consacrées au marketing et à la communication territoriale. Elle est donc dotée des moyens cumulés engagés par le Conseil départemental dans ces deux structures.

La SPL vise notamment à :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire icaunais en valorisant ses ressources
- Mutualiser les actions et moyens entre les collectivités actionnaires, favorisant ainsi les économies d'échelle et évitant les doublons d'interventions ;
- Co-construire une stratégie concertée en matière de développement touristique et d'attractivité, en lien avec les autres collectivités et acteurs territoriaux, dans un esprit de coopération ;
- Offrir une gouvernance partagée permettant à chaque actionnaire de contribuer aux orientations stratégiques de l'agence ;

- Permettre par la mise en place d'un Conseil consultatif opérationnel d'associer la société civile à la définition de la feuille de route, dans la continuité du Club des Partenaires lancé par le Département dans le cadre de la démarche "Yonne 2024" ,
- Simplifier les démarches contractuelles grâce au mode de gestion en quasi-régie, autorisant la SPL à passer des contrats avec ses actionnaires sans mise en concurrence.

L'agence d'attractivité a ainsi concrètement pour missions :

I/ En matière d'attractivité et de rayonnement du territoire :

A/ Attractivité résidentielle et hospitalité :

- de préparer et mettre en œuvre la stratégie d'attractivité du territoire, en cohérence avec les actions portées par ses actionnaires
- de développer l'attractivité de l'Yonne en valorisant le cadre de vie auprès des habitants et des nouvelles populations actives exogènes,
- de cibler des professions stratégiques pour le territoire (notamment les métiers de santé...)
- de donner envie de s'installer dans le Département,
- de créer et entretenir l'esprit « fier d'être icaunais » ainsi qu'un réseau d'ambassadeurs,
- de mettre en place une démarche de prospection pour encourager l'installation sur le territoire de nouveaux habitants,
- de mettre en place un véritable service d'« hospitalité »,
- d'attirer de nouveaux professionnels dans les secteurs en tension,
- de participer ou organiser des actions de type salons en France ou à l'étranger,
- d'organiser régulièrement l'accueil de congrès professionnels.

B/ Ingénierie et développement touristique :

- de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département, intégrant le développement du tourisme durable,
- d'accompagner le développement de l'offre et des territoires en matière touristique,
- d'assurer et de renforcer les missions d'ingénieries,
- de piloter l'observation de l'économie touristique départementale,
- de coordonner des actions stratégiques à l'échelle départementale, notamment en inscrivant le territoire dans des démarches partenariales avec des territoires voisins, avec l'échelon régional ou encore dans le cadre de programmes nationaux ou européens (voire au-delà le cas échéant)
- d'être associé aux décisions en matière de développement des hébergements, équipements de loisirs ou de tout autre équipement à vocation touristique,
- de contribuer à assurer, au niveau du département, l'élaboration, la promotion, l'aide à la mise en place d'offres touristiques et à la commercialisation,
- de mettre en mouvement la recherche d'investisseurs ciblée.

C/ Animation et marketing territorial :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de promotion du territoire,
- de mettre en place des actions de promotion au niveau national,
- d'écrire, et animer une stratégie de marketing territorial et faire de l'Yonne une marque,
- d'assurer l'animation du Club des Partenaires, réseau constitué,
- de créer, piloter et animer des clubs et têtes de réseaux,
- de porter et animer le cas échéant la marque territoriale,
- d'assurer en tant qu'opérateur le pilotage et la gestion d'équipements, de démarches.

D/ Observation et analyse :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de recueil et d'analyse des données d'attractivité touristique, résidentielle et économique,
- de piloter la mise en place d'un véritable observatoire de l'attractivité du territoire dans une logique forte de coopération et de mutualisation et dont l'objet sera notamment de mettre à la disposition des partenaires une analyse à flux tendu d'indicateurs d'évaluation de l'attractivité (résidentielle, touristique, promotionnelle etc.) du territoire.
- de proposer des outils innovants de mesures et de restitution des résultats, en veillant à la plus-value apportée aux adhérents et aux territoires.

2/ En matière de communication et de promotion :

- d'assurer la communication touristique afférente aux stratégies d'attractivité,
- d'assurer la promotion et la communication de la destination en lien avec les axes stratégiques du développement du territoire et de ses grands projets structurants,
- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la communication institutionnelle, la communication à destination des usagers et la communication de crise,
- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la gestion de la politique de communication interne dans une logique de « marque employeur ».

Plus généralement, l'Agence d'Attractivité peut accomplir toutes les opérations présentant un intérêt général pour ses actionnaires compatibles et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

L'adhésion à L'agence Yonne Attractivité permet notamment :

1. Accès à une expertise renforcée en développement touristique, et notamment s'agissant de l'ingénierie et de la promotion, avec un travail de coopération renforcé notamment avec les Offices de tourisme.
2. Mise à disposition d'une mission "Hospitalité" avec une approche coordonnée de l'attractivité résidentielle, incluant notamment la création d'un service de conciergerie départementale pour accompagner les EPCI et communes du territoire dans la recherche, l'accompagnement et la fidélisation de nouveaux habitants.
3. Effet levier sur les financements et rationalisation des dépenses, en bénéficiant des ressources et compétences de la SPL sans besoin de structure additionnelle.
4. Participation à une gouvernance adaptée, avec une représentation directe ou conseil d'administration pour contribuer aux décisions stratégiques.
5. Mise en place d'un maillage territorial efficace en participant activement aux actions de promotion et de développement coordonnées avec les autres collectivités.

Constituée sous forme de Société Publique Locale conformément à la loi n°2010-559, la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne » dispose d'un capital social réparti exclusivement entre collectivités territoriales. Le conseil d'administration, composé de représentants de chaque actionnaire, assure la gestion stratégique de la société en lien avec une Assemblée Générale et un Comité consultatif des professionnels.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09/06/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'intégration de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise en tant qu'actionnaire de la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne » et le projet de statuts annexé à la présente délibération ;
- D'APPROUVER la participation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise au capital social de la SPL à hauteur de 1 705 €, correspondant à 25 actions d'une valeur nominale de 68,20 € chacune ;
- D'AUTORISER le versement de cette participation au capital, prélevée sur le budget des services généraux de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise;
- DE DÉSIGNER Madame Dorothee MOREAU en qualité de représentante de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise au sein du Conseil d'administration de la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne » ;
- DE RAPPELER que le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise représente de droit la collectivité à l'Assemblée générale de la SPL, et qu'il peut, le cas échéant, mandater un autre élu pour le représenter à une séance donnée ;
- D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise à signer tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte de souscription au capital de la SPL.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 20 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Épineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEDEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT), Mme Fanny ODABAS (pouvoir à M.BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETARE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°81/2026/FIN portant autorisation au président à annuler des titres d'assainissement faisant suite à un dégrèvement accordé à l'usager

VU le rapport par lequel Monsieur le Président présente ce qui suit ;

Le Président rappelle que la délibération 51/2009 du 26/06/2009 autorise le président de la CCAM à annuler partiellement ou en totalité les titres d'assainissement dès lors que la collectivité d'origine du redevable d'une facture d'eau a accepté un dégrèvement.

Les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) sont régulièrement informés de décisions de dégrèvement ou de régularisation sur les factures d'eau par ses communes membres ou du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Bassou Bonnard (SIAEP) parfois sans réelle justification liée à ces dégrèvements.

La facturation assainissement étant basée sur la facturation du nombre de m³ d'eau facturée par les communes membres ou du SIAEP Bassou-Bonnard, il convient de redéfinir les modalités de régularisation de la partie assainissement facturée par la Communauté de Communes.

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite loi Warsmann, qui s'applique aux fuites sur canalisation d'eau potable après compteur dont sont exclues les fuites dues à des équipements sanitaires (chasse d'eau), de chauffage, des appareils ménagers et leurs joints de raccord, système d'arrosage, surpresseurs, fosses septiques, tuyauteries visibles.

VU le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

VU l'article L 2224-12 4-III bis du Code général des collectivités territoriales, issu du décret précité et relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

VU la délibération n°51/2009 du 26/06/2009 portant autorisation d'annulation de titre assainissement.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 09/06/2026

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- REQUIERT auprès des communes membres et du SIAEP de Bassou-Bonnard la fourniture à la CCAM de la preuve de la réparation et la localisation de la fuite responsable d'une surconsommation d'eau lorsqu'un dégrèvement est octroyé
- RAPPELLE que la loi Warsmann, en plus de conditionner l'octroi d'un dégrèvement, rappelle que certaines fuites sont exclues du dispositif et que, par cela, la délibération de la CCAM du 26/06/2009 citée précédemment ne peut être encore valablement interprétée en méconnaissance de ces dispositions législatives.
- DEMANDE aux communes et au SIAEP de fournir tous les justificatifs nécessaires et prévus par la loi à la CCAM lorsqu'un dégrèvement est accordé sans quoi la CCAM ne pourra l'accepter. Par ailleurs, un certificat administratif cacheté de la collectivité locale ou du syndicat attestant sur l'honneur que des réparations ont été effectuées ne saurait être considéré comme un justificatif valable et suffisant.
- AUTORISE le Président à annuler en totalité ou partiellement les titres d'assainissement dès lors que la collectivité d'origine du redevable d'une facture d'eau a justifié auprès des services de la CCAM l'octroi d'un dégrèvement ou une remise par délibération.
- ABROGE la délibération n°51/2009 portant autorisation d'annulation de titre assainissement du 26/06/2009.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 21 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°91/2026/CONV portant signature d'une convention avec l'UGAP pour l'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture, acheminement d'électricité

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code de l'énergie,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°2015-49 du 31 mars 2015 relative à l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

VU la délibération n°2017-37 du 24 mars 2017 relative au renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Président rappelle que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 (article 25) relative à la consommation emporte la suppression des Tarifs Réglementés de vente d'électricité. Les personnes publiques ont été tenues de mettre en concurrence leur approvisionnement d'énergie.

Afin d'accompagner les personnes publiques, l'UGAP a mis en œuvre, dans son dispositif d'achat groupé d'électricité, des marchés renouvelés à chaque échéance. Au-delà de la sécurité technique et juridique, la massification permet des gains significatifs et garantit les réponses des fournisseurs.

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise a eu le souhait d'adhérer à l'UGAP afin de permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir les meilleurs prix.

L'UGAP va proposer un nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité couvrant les besoins en fournitures de ses clients à compter du 1er janvier 2028 jusqu'au 31 décembre 2030, soit 3 ans.

La CCAM souhaite donc renouveler son adhésion à ce dispositif dont le recensement des besoins va avoir lieu de début avril jusqu'au 26 juin 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique d'électricité » à compter du 1^{er} janvier 2028 jusqu'au 31 décembre 2030.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE le coordonnateur UGAP à solliciter, autant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés,
- S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents auxquels la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise est partie prenante,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

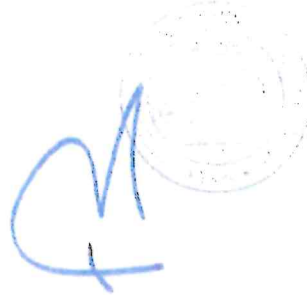
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 21 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°92/2026/DECH portant Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'exposé du Président,

Le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a institué l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, à présenter à l'assemblée délibérante, pour approbation, le 30 juin de chaque année au plus tard pour l'exercice précédent.

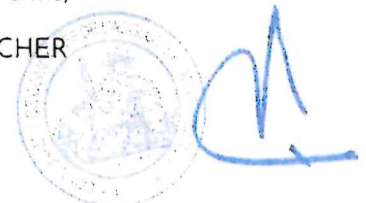
Aussi, le Président présente le rapport établi sur les résultats de l'année 2025, dans lequel l'ensemble des indicateurs techniques, financiers et des perspectives d'évolution ont été évoqués.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| Afférents au Conseil Communautaire : | 27 | |
| En exercice : | 27 | |
| Présents : | 21 | |
| Quorum : | 14 | |
| Votants : | 23 | |
| Pour : | Contre : | Abs : |
| 23 | 0 | 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°93/2026/ASS portant Adoption du rapport 2025 sur l'assainissement collectif

VU l'exposé du Président,

Le Président rappelle le Décret n° 95-635 du 07 mai 1995 qui impose l'adoption d'un rapport annuel sur l'eau. Chaque commune est tenue de rédiger ce rapport relatif à la distribution d'eau potable et au traitement des eaux usées.

Le second point étant géré par la Communauté de Communes, le Conseil doit aujourd'hui délibérer sur l'exercice 2026 et transmettre ce document à chaque commune qui l'annexera à son rapport.

VU l'avis favorable- du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport 2025 sur l'assainissement collectif présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 21 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves. L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothee MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°94/2026/ASS portant Adoption du rapport 2025 sur le service public
d'assainissement non collectif (SPANC)

VU l'exposé du Président,

Le Président rappelle le Décret n° 95-635 du 07 mai 1995 qui impose l'adoption d'un rapport annuel sur l'eau. Chaque commune est tenue de rédiger ce rapport relatif à la distribution d'eau potable et au traitement des eaux usées.

Le second point étant géré par la Communauté de Communes, le Conseil doit aujourd'hui délibérer sur l'exercice 2025 et transmettre ce document à chaque commune qui l'annexera à son rapport.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2025 sur le service d'assainissement non collectif (SPANC) présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| <u>En exercice</u> : 27 | | |
| <u>Présents</u> : 21 | | |
| <u>Quorum</u> : 14 | | |
| <u>Votants</u> : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faiza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN
(pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°95/2026/ADM Portant avis favorable au projet de révision du PPRI par débordements de l'Yonne

VU l'exposé du Président,

Le Président rappelle que le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est un document qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Le PPRI fait partie des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP).

Les services de la Préfecture nous informent qu'une révision du PPRI par débordement de l'Yonne a été prescrite sur les communes de la CCAM le 26/11/2025.

Aujourd'hui, la version finalisée du PPRI nous est soumise, en tant que collectivité concernée, pour avis, conformément à la réglementation en vigueur.

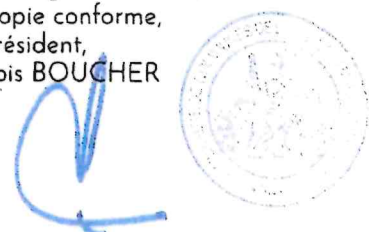
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de révision du PPRI par débordement de l'Yonne
- CHARGE le Président de notifier cette délibération aux autorités concernées
-

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| Nombre de membres | |
|--------------------------------------|----|
| Afférents au Conseil Communautaire : | 27 |
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Quorum : | 14 |
| Votants : | 23 |
| Pour : | 23 |
| Contre : | 0 |
| Abs : | 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN (pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°96/2026/ADM portant désignation d'un représentant de la CCAM au sein de la commission consultative des gens du voyage

VU l'exposé du Président,

Le président informe les élus que la commission consultative départementale des gens du voyage a pour but de favoriser la prise en compte des spécificités des gens du voyage dans les politiques publiques de droit commun.

Elle exerce une compétence consultative sur les programmes d'action ayant pour objet l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage et est en charge de l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, dont elle établit annuellement un bilan de son application.

Suite au renouvellement de notre conseil communautaire, il convient à présent de désigner un représentant pour la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise.

- VU le Code Général des Collectivités Locales
- VU le Décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage
- VU l'arrêté préfectoral PREF/DCT/2008/0820 du 02/09/2008 portant création de la commission consultative départementale des gens du voyage
- VU l'arrêté préfectoral DDT/SHBS/UHLS/2021/005 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission départementale consultative des gens du voyage
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 09 Juin 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE comme représentant de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage :

| Prénom NOM | Commune |
|---------------|---------|
| Marc SERANDAT | CHENY |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
François BOUCHER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Serandat', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains text around its perimeter, likely identifying the official or the commission.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

| | | |
|---|------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil Communautaire : 27 | | |
| En exercice : 27 | | |
| Présents : 21 | | |
| Quorum : 14 | | |
| Votants : 23 | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abs : 0 |

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 10 Juin 2026 pour le 16 Juin 2026, à 18h00, dans la salle des fêtes d'Epineau les Voves, située rue des Près à Epineau les Voves.
L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes située rue des Près à Epineau les Voves sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme Dorothée MOREAU
M. Alexandre PINEAU
M. Guillaume MASSON, Mme Jeannine DURAND
M. Marc SERANDAT, Mme Cindy FERREIRA, Mme Christelle GRISON
Mme Nicole MION
M. Eric BERGER
M. Lionel VINCENT, Mme Sylvie LEFEBVRE
M. François BOUCHER, Mme Béatrice COLLET, M. Yves JEANGORGES,
Mme Delphine DURIEUX, Mme Chantal KRIEGEL, M. Philippe BALSON,
Mme Faïza MAKRAOUI, M. Christophe BONDOUX, Mme Fanny ODABAS

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. Benoît FEVRIER (pouvoir à Delphine DURIEUX), M. Jérôme VILAIN (pouvoir à M.SERANDAT),

ABSENTS EXCUSES

M. Denis CASPAR, Mme Christine ROUSSEY, M. Taoufik KOR,

ABSENTS NON-EXCUSES :

Mme Sandra OLIVEIRA MARQUES

SECRETAIRE DE SEANCES :

Monsieur Eric BERGER

Délibération n°97/2026/FIN portant désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La désignation des membres et la constitution de la commission doivent intervenir dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux. La liste des personnes proposées et la délibération seront ensuite envoyées à l'administration fiscale.

La commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre au directeur départemental des Finances publiques, qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Après consultation des communes membres

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer, pour l'exercice de ses compétences une commission intercommunale des impôts directs,

DECIDE de proposer la liste dressée en annexe de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants,

Titulaires :

| | |
|----------------------------|--|
| Madame Delphine DURIEUX | 10 Place de l'Egalité 89400 Migennes |
| Monsieur Yves JEANGEORGES | 6 Rue Ethel et Julius Rosenberg 89400 Migennes |
| Madame Béatrice COLLET | 3 rue Normandie Niemen 89400 Migennes |
| Monsieur Benoit FEVRIER | 10 Rue André Gide 89400 Migennes |
| Madame Chantal KRIEGEL | 7 Rue Hippolyte Rossignol 89400 Migennes |
| Monsieur Fabrice MALLINGER | 29 avenue Jean Jaurès 89400 Migennes |
| Monsieur Marc SERANDAT | 46 rue de fertrive 89400 Cheny |
| Madame Cindy FERREIRA | 18 bis rue gambetta 89400 Cheny |
| Monsieur Vincent LIONEL | 8 impasses du château Laroche 89400 St Cydroine |
| Madame Sylvie LEFEBVRE | 24 rue georges varenne 89400 Laroche St Cydroine |
| Monsieur Guillaume MASSON | 119 rue du pont 89400 Charmoy |
| Madame Jeannine DURAND | 4 rue du 19 mars 1962 ; 89400 Charmoy |
| Monsieur Alexandre PINEAU | 6D Rue de la fontaine st martin 89400 Bonnard |
| Monsieur Dominique DARLOT | 6 rue de la fontaine st martin 89400 Bonnard |
| Monsieur Romain COTTENCIN | 18 rue du Port 89400 Bassou |
| Monsieur Jerome PICHON | 8 ter Rue du Pont 89400 Bassou |
| Monsieur Eric BERGER | 7 rue du port 89400 Epineau les Voves |
| Madame Cécile NICOLLAS | 5 rue des prés 89400 Epineau les Voves |
| Madame Nicole MION | 24 rue du milieu 89400 Chichery |
| Madame Michèle RAMEAU | 10, bis rue du milieu 89400 Chichery |

Suppléants

| | |
|------------------------------|---|
| Monsieur Philippe BALSON | 26 Rue de la Liberté 89400 Migennes |
| Madame Monique LOUAT | 144 Avenue Jean Jaurès 89400 Migennes |
| Monsieur Denis CASPAR | 10 Rue Fontaine Pesant 89400 Migennes |
| Madame Fanny ODABAS | 53 Avenue Edouard Branly 89400 Migennes |
| Monsieur Jerome LALU | 10 Rue Andre Gide 89400 Migennes |
| Monsieur Daniel JANVIER | 31 Rue de Bonnard 89400 Cheny |
| Monsieur Charles TREMOUILHAC | 7 rue de Fertrive 89400 Cheny |
| Madame Christelle GRISON | 19 Rue Pasteur 89400 Cheny |
| Monsieur Rémy CELDRAN-RUIZ | 1 Rue De La Grenetiere 89400 Laroche St Cydroine |
| Madame Virginie LANDRIER | 7 rue de l'Etang 89400 Laroche |
| Madame MORNAT Nicole | 28 Rue de l'église 89400 Charmoy |
| Monsieur LEROY Jean-Guy | 113 Rue du pont 89400 Charmoy |
| Madame Liliane RICHEPAIN | 7A Route de la Mouillère 89400 Bonnard |
| Madame Karelle BAUDOIN | 36 Route de la Gare 89400 Bonnard |
| Madame Dorothée MOREAU | 14 rue des Hantes 89400 Bassou |
| Madame Anita JAMEAUX | 6 rue des potiers 89400 Bassou |
| Monsieur Francis GAUDISSERT | 5 Rue de la liberté 89400 Epineau les Voves |
| Monsieur FOURNIER Jérôme | 2 Impasse des saussis 89400 Epineau les Voves |
| Madame Valérie REVERSEZ | 1 Rue des Ruelles 89400 Chichery |
| Monsieur Alain ERGO | 5 Rue Champillard 89400 Chichery |

- DIT que cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

François BOUCHER

